

SRDEII ECONOMIE CIRCULAIRE

Rapport n°1511

Exposé des motifs

2% de croissance aboutit à un doublement de l'activité en 35 ans. La proposition de SRDEII ne saurait être viable sans un découplage de la croissance et des matières premières. Oublier des enjeux long terme, c'est prendre le risque d'une économie inopérante, dépendante sur le plan géostratégique de nations détentrices de ressources minières, une économie fragilisée par une envolée des cours mondiaux et une compétitivité affaiblie.

Le recyclage ne peut à lui seul répondre à ces enjeux et la clé d'une économie circulaire est désormais la proportion de matières recyclées contenues dans nos biens neufs. Ces enjeux appellent à repenser notre économie et en favoriser la transformation pour plus de service, plus d'économie collaborative, plus de symbiose industrielle. L'économie circulaire est centrée sur une valeur d'usage la plus élevée possible et le plus longtemps possible, en consommant le moins de matières possibles. L'économie circulaire a un impact sur la création d'emploi très significatif. Rien qu'en Rhône-Alpes, il représente 1 400 entreprises, 10 000 emplois et 8 centres de formations qui contribuent au développement de compétences. Une étude prospective récente menée au Royaume Uni fait état d'un potentiel de 517 000 emplois d'ici 2030 ; pourquoi passerions nous à côté de ce formidable potentiel ?

En conséquence, nous vous proposons d'adopter le dispositif suivant.

Dispositif :

I-1) d'approuver le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, et ses 7 annexes, ~~tel qu'il vous est présenté en annexe 1~~ sous réserve d'intégrer à l'annexe 1 la modification suivante :

Dans Axe 1 : Renforcer la compétitivité globale de l'entreprise et soutenir ses projets de développement, créateurs d'emploi

Chapitre intitulé « Accélérer la croissance des PME avec une nouvelle offre transversale d'accompagnement »

Ajouter un 9^{ème} tiret en page 23 :

« - L'économie circulaire : la région favorisera le développement de l'économie circulaire et incitera aux partenariats entre les PME et les entreprises industrielles. Dans un objectif de réduction des déchets et en cohérence avec les principes de l'économie du XXIème siècle, elle facilitera l'aboutissement des projets d'économie circulaire.